

Deuxième année de résidence (R2)

Psychiatrie générale adulte

Stage obligatoire de 13 périodes durant le R2

Buts

À la fin du stage de psychiatrie générale adulte, le résident :

1. Démonstre les connaissances diagnostiques et thérapeutiques suffisantes pour assurer le traitement des patient d'une façon éthique et efficace;
2. Évalue et de traite les principales pathologies psychiatriques, dans les contextes suivants :
 - a. l'unité interne de traitement
 - b. la clinique externe
 - c. la prise en charge de nouveaux patients ambulatoires référés par les services de la communauté
 - d. le service d'urgence
 - e. dans d'autres cadres thérapeutiques pertinents (ex : hôpital de jour)

Compétences générales

En tant qu'expert médical, le résident :

1. Connait la nosologie, la symptomatologie, l'épidémiologie et l'histoire naturelle des principaux syndromes et maladies psychiatriques ainsi que leur étiopathologie chez l'adulte ainsi que ses précurseurs chez l'enfant et l'adolescent
- 2.
3. Connait les aspects médicaux pouvant entraîner des symptômes psychiatriques
4. Connait les facteurs biopsychosociaux impliqués dans les situations de crise telles que les demandes de consultation auprès des patients violents, suicidaires, toxicomanes, ou en situation de crise familiale
5. Connait les différentes variables qui ont un impact sur le pronostic
6. Connait l'interaction des approches biologiques, psychologiques et sociales dans le traitement :
 - les stratégies d'intervention pharmacologique, l'électro convulsivothérapie ainsi que les autres approches somatiques (biologiques), avec leurs indications et contre-indications
 - les approches psychologiques (en incluant les interventions de crise et les interventions familiales) avec leurs indications et contre-indications, de même que leurs applications spécifiques
 - les diverses ressources disponibles dans la communauté et leurs rôles respectifs dans les besoins de traitement, de réadaptation, de loisir et d'hébergement des patients
7. Connait les diverses lois qui concernent les droits et la protection des malades mentaux et de leurs proches, en particulier la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et pour autrui, la Loi sur le Curateur public, les lois en rapport avec le consentement éclairé, les articles du Code criminel en rapport avec l'aptitude à subir un procès et la responsabilité criminelle, la loi sur la protection de la jeunesse
8. Obtient une histoire psychiatrique complète et pertinente de la part du patient, de sa famille, des personnes significatives de son entourage
9. Effectue un examen formel du statut mental
10. Évalue la dangerosité du patient envers lui-même et/ou envers les autres
11. Établit un diagnostic différentiel incluant les conditions médicales
12. Propose une formulation biopsychosociale de synthèse du problème clinique, en intégrant les facteurs prédisposants, précipitants et perpétuants
13. Utilise les examens de laboratoire et les autres techniques d'investigation de façon appropriée
14. Reconnaît les situations cliniques qui requièrent l'expertise d'autres médecins ou professionnels
15. Met en application sous supervision un plan de traitement conforme aux normes de pratique reconnues,
16. Applique sous supervision selon les diverses situations cliniques rencontrées, de la thérapie de support , des interventions familiales ,de la psychoéducation et de la TCC
17. Recourt aux lois et administre le traitement selon le cadre légal

En tant que communicateur, le résident

1. Fait preuve d'une écoute attentive, ouverte et sans préjugé, en tenant compte des différences culturelles
2. Démontre une réceptivité aux aspects non verbaux de la communication
3. Communique aux patients et à leur famille le diagnostic, les investigations, le traitement et le pronostic
4. Maîtrise certains défis relatifs à la communication : obtention du consentement éclairé, annonce de mauvaises nouvelles,
5. Échange et discute l'information pertinente avec les membres de l'équipe
6. Transmet efficacement l'information et les recommandations pertinentes aux collègues médecins;
7. Prépare à temps la documentation requise

En tant que collaborateur, le résident

1. Travaille en collaboration avec les autres membres de l'équipe traitante, ainsi qu'avec les autres médecins et professionnels de la santé,
2. Reconnaît le rôle, les responsabilités et la compétence des autres membres de l'équipe traitante : ergothérapie, personnel infirmier, psychologie, service social
3. Participe activement aux activités interdisciplinaires, dans le but de planifier et fournir des soins intégrés de qualité
4. Travaille en collaboration avec le médecin traitant dans la communauté (notamment dans une optique de soins de collaboration), ainsi qu'avec les différentes ressources communautaires, pour s'assurer d'une continuité des soins
5. Travaille efficacement et dans le respect, avec les autres professionnels de la santé, pour prévenir, négocier et résoudre les conflits interpersonnels

En tant que gestionnaire, le résident

1. Connaît les coûts afférents au système de santé
2. Utilise les ressources de façon efficiente
3. Fixe des priorités réalistes et utilise le temps de façon efficace
4. Comprend et utilise les nouvelles technologies afin d'optimiser la pratique psychiatrique
5. Oriente les patients vers les ressources pertinentes de la communauté
6. s'initie aux aspects organisationnels et administratifs du système de santé

En tant que promoteur de la santé, le résident

1. Identifie, comprend et inter vient sur les déterminants psychologiques, biologiques, culturels et socioéconomiques de la santé qui affectent les patients et les systèmes de soins,
2. Connaît les organismes de soutien des intérêts des patients en santé mentale, à l'échelle régionale, nationale et internationale, et la philosophie qui les sous- tend : justice sociale, autonomie, intégrité
3. Favorise les droits des patients ainsi que la santé mentale de la population
4. Est sensibilisé aux impacts des politiques publiques sur la santé mentale
5. Est conscient du conflit potentiel entre la promotion de la santé et la gestion de ressources limitées

En tant qu'érudit, le résident

1. Démontre un engagement dans la formation continue, en développant et mettant en application sous supervision une stratégie personnelle de formation continue
2. Développe un sens critique par rapport aux connaissances médicales et psychiatriques courantes
3. Présente et commente de façon critique, un article de la littérature psychiatrique
4. Prépare et donne un exposé plus détaillé sur un sujet psychiatrique, à partir de matériel clinique ou théorique
5. Contribue sous supervision au développement et à la transmission de nouvelles connaissances
6. Sait utiliser le modeling et la rétroaction constructive dans la transmission des connaissances

En tant que professionnel, le résident

1. Démonstre de l'intégrité, de l'honnêteté, de la compassion
2. Démonstre du respect pour la diversité
3. Répond aux obligations administratives, légales et cliniques d'un médecin spécialiste
4. Établit des relations avec les patients empreintes de collaboration et de respect
5. Respecte les principes de confidentialité impliqués dans le soin aux patients
6. Démonstre responsabilité, fiabilité, autonomie et ponctualité
7. Fait preuve de patience et flexibilité devant des situations cliniques et administratives complexes
8. Reconnaît les situations de dilemme éthique et considère les principes éthiques en jeu dans la réflexion et la résolution des dilemmes identifiés
9. Reconnaît ses limites et cherche de l'aide lorsque nécessaire
10. Est conscient des conflits d'intérêt potentiels liés à la pratique (ex : liens avec les compagnies pharmaceutiques)